


Commune de GIROLLES	COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL	Canton de Courtenay
	<u>SÉANCE DU 6 JUILLET 2021</u>	PAGE 1/5

L'an deux mil vingt-et un, le six juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GIROLLES, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale sous la présidence de Monsieur Pascal DROUIN, Maire.

Etaient présents : Mr Romain COMBE, Mr Henri CORJON, Mme Christine CREUZET, Mr Frédéric DECULTOT, Mr Pascal DROUIN, Mme Béatrice DUFAUT, Mr Florian FARNAULT, Mme Marie-Christine GILLET, Mme Céline GRISARD, Mme Patricia HOUY, Mr Pascal JACQUIN, Mme Christine NICOLAS, Mr Dominique SAUVAGEON et Mr Francis TIGNERES.

Mr Frédéric DECULTOT a été désigné Secrétaire de séance.

Convocation : 24 juin 2021 Affichage : 12 juillet 2021

Pour des raisons de sécurité sanitaire liées à l'épidémie de coronavirus et afin de pouvoir respecter la distanciation sociale, la réunion du conseil municipal est délocalisée à la salle communale.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Restaurant scolaire – Tarifs des repas – année scolaire 2021/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

La délibération relative à l'avis de la commune sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est ajournée car s'il a fait l'objet d'un second arrêt lors du conseil communautaire du 27 mai 2021 le conseil municipal ne pourra s'exprimer sur le PLUi qu'à partir de sa réception sous format CD-ROM ; ce point est donc repoussé au prochain conseil. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune modification majeure n'est apportée, le seul changement concernant la route de Corquilleroy et la classification en jardin des parcelles situées derrière les bâtis.

La délibération portant sur la convention de servitude sur le domaine privé communal pour le passage d'une canalisation d'eau potable est également reportée sine die, la SAS Les 6 Fermes faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif.

SOMMAIRE

1. Travaux : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement - Attribution du marché ;
2. Ressources Humaines : Création de d'un poste d'Adjoint technique territorial (dispositif PEC);
3. Juridique : Approbation du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés - SMIRTOM ;
4. Affaires scolaires : Convention de financement - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE)
5. Restaurant scolaire – Tarifs des repas – année scolaire 2021/2022
6. Divers.

